

Questions et réponses concernant la demande de propositions 2020-11 pour la planification et à l'animation d'une série d'ateliers de consultation nationaux

Question no. 1 : Le CCN souhaite-t-il que les séances des six ateliers soient animées par un animateur entièrement bilingue ou sa préoccupation est-elle plutôt de veiller à ce qu'un animateur bilingue soit présent lors des séances qui compteront certainement un grand nombre de participants francophones, par opposition aux séances qui auront probablement lieu principalement en anglais?

Réponse : Si l'animateur principal n'est pas bilingue, les exigences linguistiques devront être déterminées avant chaque atelier, et les compétences linguistiques répondant à ces exigences devront être mises à disposition. Les exigences linguistiques peuvent être établies en demandant aux participants d'indiquer la langue de leur choix lorsqu'ils répondent à l'invitation, de façon à ce que l'animateur approprié soit choisi.

Question no. 2 : Êtes-vous en mesure de dévoiler l'enveloppe budgétaire disponible pour la réalisation de ce projet?

Réponses : Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de communiquer l'enveloppe budgétaire pour l'exécution de ce projet.

Question no. 3 : Le CCN souhaite-t-il que tous les ateliers soient terminés à une date précise ou dans un délai précis, ou est-il disposé à élaborer un plan de travail souple avec le soumissionnaire retenu?

Réponses : Dans l'hypothèse d'un lancement de projet à la mi-décembre, nous souhaitons que l'activité 1, Conception des ateliers (y compris les activités Choisir le lieu des ateliers et Concevoir les ateliers et préparer les documents), soit terminée d'ici la fin février 2020. L'activité 2, Dialogue et consultation, doit être terminée d'ici la fin mai 2020. L'activité 3, Analyse et recommandations, devrait être terminée en juillet 2020. Le CCN étudiera les plans de travail qui ne respectent pas ces échéances, pourvu qu'une justification soit fournie à l'égard des échéances proposées.

Question no. 4 : Dans la demande de propositions, il est indiqué qu'aucun contrat ne sera signé tant que des propositions budgétaires n'auront pas été élaborées pour chacun des ateliers, mais l'une des premières tâches consistera à choisir les villes où se tiendront les ateliers (et à obtenir les devis des entreprises concernées pour asseoir les tarifs). Nous allons élaborer un budget provisoire pour chaque atelier en fonction de certaines hypothèses clés (p. ex., deux grands centres urbains, deux petites municipalités, représentation géographique du Canada comprenant les territoires, nombre prévu d'ateliers dans chaque ville, type de lieu prévu dans chaque ville). Ce budget provisoire, fondé sur des hypothèses clairement énoncées, sera-t-il considéré comme acceptable avant la signature d'un contrat?

Réponses : Dès qu'un fournisseur sera choisi, un contrat couvrant tous les éléments décrits dans l'énoncé de travaux sera signé afin de lancer les travaux. Le contrat signé et les fonds connexes couvriront le niveau d'effort déployé par l'équipe de projet pour administrer et animer les ateliers.

Les coûts directs associés à l'organisation des ateliers (p. ex., les frais de déplacement des animateurs, les coûts liés aux installations et aux technologies, et les frais d'accueil) seront approuvés avant chaque atelier et remboursés par le CCN sur présentation des factures. Le CCN approuvera les budgets pour ces coûts directs dans le cadre des activités du projet.

Les coûts directs associés aux ateliers (p. ex., déplacement de l'animateur, salle de réunion, repas) ne seront pas évalués dans le cadre des soumissions. La proposition financière ne doit indiquer que les coûts associés au niveau d'effort déployé par l'équipe de projet pour administrer et animer les ateliers. Si le soumissionnaire souhaite inclure une estimation des coûts directs associés aux ateliers, il doit clairement dissocier ces coûts de la proposition financière.

Question no. 5 : En cas d'écarts entre les coûts prévus et les devis réels reçus une fois les villes sélectionnées, le CCN sera-t-il disposé à modifier le contrat ou le soumissionnaire retenu devra-t-il absorber ces coûts supplémentaires?

Réponses : Le contrat signé et les fonds connexes couvriront le niveau d'effort déployé par l'équipe de projet pour administrer et animer les ateliers. Les coûts directs associés à l'organisation des ateliers (p. ex., les frais de déplacement des animateurs, les coûts liés aux installations et aux technologies, et les frais d'accueil) seront approuvés avant chaque atelier et remboursés par le CCN sur présentation des factures. Le CCN approuvera les budgets pour ces coûts directs dans le cadre des activités du projet.

Comme les coûts directs associés aux ateliers seront approuvés par le CCN avant chaque atelier, il n'est pas prévu que le contrat doive être modifié.

Question no. 6 : Les frais de réservation d'un lieu (p. ex., salle de conférence d'un hôtel) seront-ils couverts en marge de la demande de propositions ou font-ils partie de la même enveloppe budgétaire?

Réponses : Le CCN examinera et approuvera les frais liés à la réservation d'un lieu et à l'accueil des participants avant chaque atelier. Les frais de déplacement et d'hébergement de l'animateur ainsi que les coûts directs associés aux ateliers seront remboursés sur présentation des factures après l'approbation du CCN.

Les coûts directs associés aux ateliers (p. ex., salle de réunion, repas) ne seront pas évalués dans le cadre des soumissions. La proposition financière ne doit indiquer que les coûts associés au niveau d'effort déployé par l'équipe de projet pour administrer et animer les ateliers.

Si le soumissionnaire souhaite inclure une estimation des coûts directs associés aux ateliers, il doit clairement dissocier ces coûts de la proposition financière.

Question no. 7 : En ce qui concerne l'évaluation du prix, si une ressource supplémentaire est incluse en plus de l'animateur principal, le total des deux coûts sera-t-il utilisé pour comparer les notes des soumissionnaires ou seuls les coûts associés à l'animateur principal seront-ils pris en compte?

Réponses : La demande de propositions exige qu'un animateur principal et un animateur secondaire soient indiqués. Le recours à chacun d'entre eux (c.-à-d. le niveau d'effort proposé pour chacun d'eux) doit être indiqué dans la proposition, et les coûts afférents doivent être établis. Le coût total (qui comprend l'investissement en temps proposé pour l'animateur principal et l'animateur secondaire) sera évalué dans le cadre de la proposition financière.

Question no. 8 : La demande de propositions fait référence à un échéancier, mais ne donne aucune indication quant au moment où les travaux doivent être achevés. Existe-t-il des directives générales sur les principaux jalons à respecter et sur la date à laquelle le projet doit être terminé?

Réponses : Dans l'hypothèse d'un lancement de projet à la mi-décembre, nous souhaitons que l'activité 1, Conception des ateliers (y compris les activités Choisir le lieu des ateliers et Concevoir les ateliers et préparer les documents), soit terminée d'ici la fin février 2020. L'activité 2, Dialogue et consultation, doit être terminée d'ici la fin mai 2020. L'activité 3, Analyse et recommandations, devrait être terminée en juillet 2020. Le CCN étudiera les plans de travail qui ne respectent pas ces échéances, pourvu qu'une justification soit fournie à l'égard des échéances proposées.

Question no. 9 : Le CCN accepterait-il une équipe comprenant un animateur secondaire parfaitement bilingue capable d'offrir des services dans les deux langues officielles afin de satisfaire aux exigences M2?

Réponses : Le CCN accepte un animateur secondaire parfaitement bilingue dans la mesure où les exigences linguistiques sont déterminées avant chaque atelier et les compétences linguistiques répondant à ces exigences sont mises à disposition. Les exigences linguistiques peuvent être établies en demandant aux participants d'indiquer la langue de leur choix lorsqu'ils répondent à l'invitation, de façon à ce que l'animateur approprié soit choisi.